



Pernod Ricard

Créateurs de convivialité

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Avertissement – Pandémie de COVID 19

Au regard du contexte encore incertain de l'évolution de l'épidémie de Covid-19, Pernod Ricard pourrait être conduite à modifier les modalités de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du jeudi 10 novembre 2022. Vous êtes donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site Internet de Pernod Ricard qui précisera les modalités définitives de participation à cette Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux (www.pernod-ricard.com).

La Société a pris toutes les mesures pour faciliter le vote à distance afin que les actionnaires puissent également voter sans participer physiquement à l'Assemblée Générale par des moyens de vote à distance (vote par correspondance ou procuration), en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet disponible dans la rubrique dédiée aux Assemblées Générales sur le site Internet de la Société www.pernod-ricard.com Rubrique Investisseurs - Présentations & Informations réglementées - Assemblées Générales ou par internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS.

Dans le cadre de la relation entre la Société et ses actionnaires, la Société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : ag2022@pernod-ricard.com.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle se tiendra :
Jeudi 10 novembre 2022 à 14 heures – Salle Pleyel – 252, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, pour statuer notamment sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Pour assister, voter par correspondance ou par Internet, ou se faire représenter à l'Assemblée Générale :

→ Les actionnaires doivent justifier de cette qualité par l'enregistrement comptable de leur(s) titre(s) à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au mardi 8 novembre 2022, zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives, cet enregistrement est effectué dans les comptes de titres au nominatif tenus pour la Société par son mandataire, la Société Générale ;
- pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur, cet enregistrement est effectué dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, teneur de comptes de titres.

L'enregistrement comptable des actions au porteur doit être constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité et annexée au formulaire de vote.

Pour participer à l'Assemblée Générale par Internet :

→ Les actionnaires (dès la détention d'une action Pernod Ricard) ont la possibilité de voter par Internet du vendredi 21 octobre 2022 à 9h00 (heure de Paris) jusqu'au mercredi 9 novembre 2022 à 15h00 (heure de Paris) :

- pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives via le site dédié de la Société Générale ;
- pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur via le site VOTACCESS. Les actionnaires au porteur doivent se renseigner auprès de leur établissement teneur de compte afin de savoir si ce dernier a adhéré ou non au site VOTACCESS.

Informations concernant l'Assemblée Générale :

→ L'avis de réunion, comprenant le projet d'ordre du jour et le projet de résolutions, est publié ce jour, mardi 5 octobre 2022, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. L'avis de convocation sera publié le mercredi 26 octobre 2022 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'annonces légales.

→ Les actionnaires pourront se procurer, à compter du jeudi 20 octobre 2022, les documents relatifs à cette Assemblée Générale, en particulier ceux visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce, auprès du Service Actionnaires de Pernod Ricard - 5, cours Paul Ricard, 75008 Paris.

→ En outre, les documents visés à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce pourront être consultés, à compter du jeudi 20 octobre 2022, sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante :

www.pernod-ricard.com/fr , rubrique Investisseurs - Présentations & Informations réglementées - Assemblées Générales - Assemblée Générale 2022.

Service actionnaires : 0800 880 953

Société Anonyme au capital de 399 818 400,25€ | Siège social : 5, cours Paul Ricard – 75008 Paris – R.C.S. Paris 582 041 943

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Avertissement – Pandémie de COVID 19

Au regard du contexte encore incertain de l'évolution de l'épidémie de Covid-19, Pernod Ricard pourrait être conduite à modifier les modalités de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du jeudi 10 novembre 2022. Vous êtes donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site Internet de Pernod Ricard qui précisera les modalités définitives de participation à cette Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux (www.pernod-ricard.com).

La Société a pris toutes les mesures pour faciliter le vote à distance afin que les actionnaires puissent également voter sans participer physiquement à l'Assemblée Générale par des moyens de vote à distance (vote par correspondance ou procuration), en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet disponible dans la rubrique dédiée aux Assemblées Générales sur le site Internet de la Société www.pernod-ricard.com Rubrique Investisseurs - Présentations & Informations réglementées & Informations réglementées - Assemblées Générales ou par internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS.

Dans le cadre de la relation entre la Société et ses actionnaires, la Société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique via l'adresse suivante : ag2022@pernod-ricard.com.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle se tiendra :
Jeudi 10 novembre 2022 à 14 heures – Salle Playel – 252, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, pour statuer notamment sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Pour assister, voter par correspondance ou par Internet, ou se faire représenter à l'Assemblée Générale :

→ Les actionnaires doivent justifier de cette qualité par l'enregistrement comptable de leur(s) titre(s) à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au mardi 8 novembre 2022, zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives, cet enregistrement est effectué dans les comptes de titres au nominatif tenus pour la Société par son mandataire, la Société Générale ;
- pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur, cet enregistrement est effectué dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, teneur de comptes de titres.

L'enregistrement comptable des actions au porteur doit être constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité et annexée au formulaire de vote.

Pour participer à l'Assemblée Générale par Internet :

→ Les actionnaires (dès la détention d'une action Pernod Ricard) ont la possibilité de voter par Internet du vendredi 21 octobre 2022 à 9h00 (heure de Paris) jusqu'au mercredi 9 novembre 2022 à 15h00 (heure de Paris) :

- pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives via le site dédié de la Société Générale ;
- pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur via le site VOTACCESS. Les actionnaires au porteur doivent se renseigner auprès de leur établissement teneur de compte afin de savoir si ce dernier a adhéré ou non au site VOTACCESS.

Informations concernant l'Assemblée Générale :

→ L'avis de réunion, comprenant le projet d'ordre du jour et le projet des résolutions, est publié ce jour, **mardi 5 octobre 2022**, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. L'avis de convocation sera publié le **mercredi 26 octobre 2022** au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'annonces légales.
→ Les actionnaires pourront se procurer, à compter du **jeudi 20 octobre 2022**, les documents relatifs à cette Assemblée Générale, en particulier ceux visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce, auprès du Service Actionnaires de Pernod Ricard – 5, cours Paul Ricard, 75008 Paris.
→ En outre, les documents visés à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce pourront être consultés, à compter du **jeudi 20 octobre 2022**, sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante :
www.pernod-ricard.com/fr, rubrique Investisseurs - Présentations & Informations réglementées - Assemblées Générales - Assemblée Générale 2022.